

Retour d'expérience sur l'implantation d'un IPA au sein d'une unité sanitaire

CP Poitiers/Vivonne

Tenaud Typhaine IPA

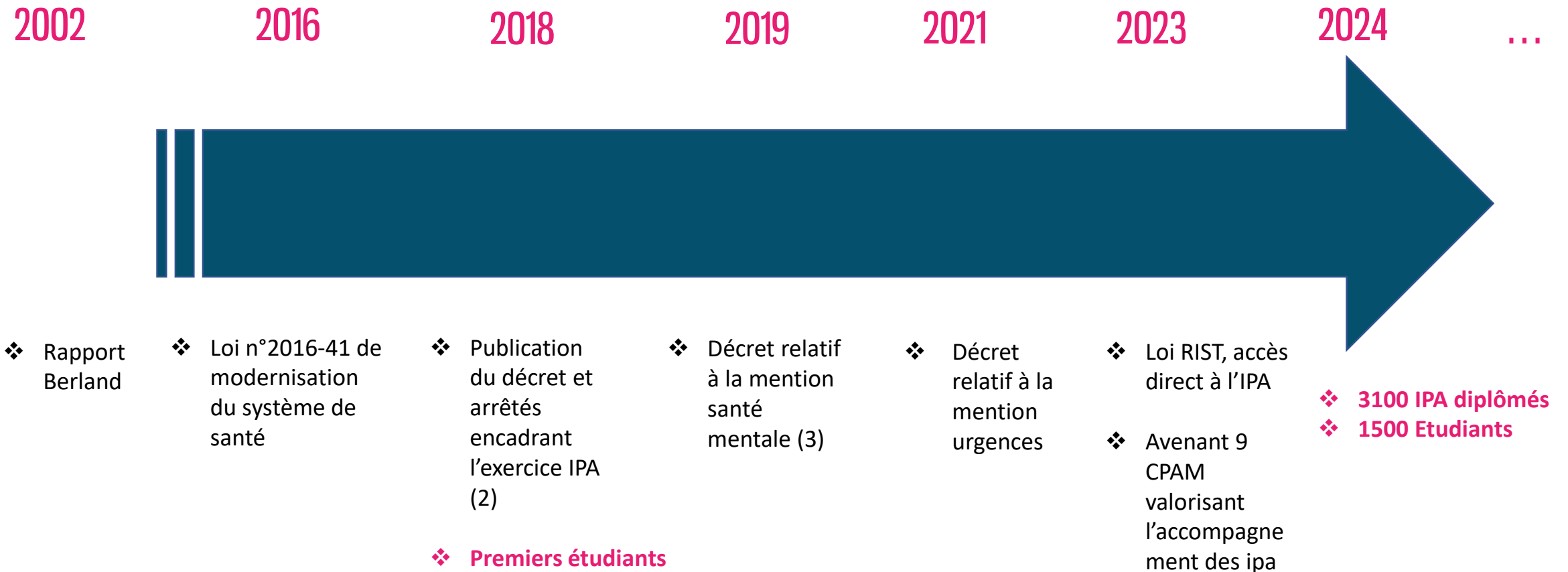
Typhaine.tenaud@chu-poitiers.fr



Plan de l'intervention

- 1- Infirmière en pratique avancée, présentation
- 2- Formation
- 3- Au quotidien
- 4- Parcours au sein de l'unité sanitaire
- 5- Quelques chiffres et perspectives pour demain

Historique:



1- Infirmière en pratique avancée, présentation

Contexte d'implantation de l'IPA en France:



Vieillessement de la
population



Développement des
maladies chroniques



Un accès aux soins
hétérogène pouvant
favoriser le
renoncement aux
soins



Stratégie
de
Promotion
de la santé

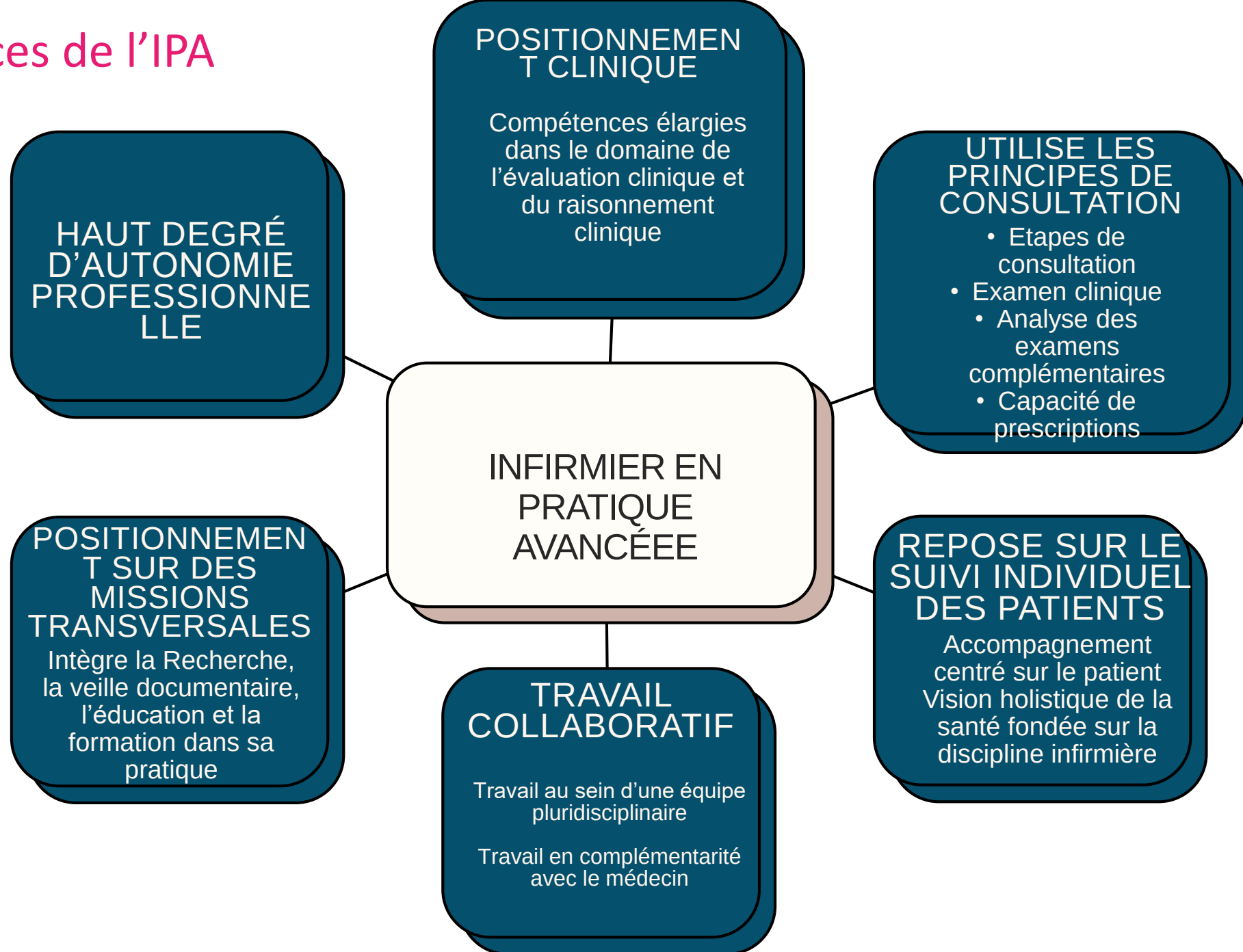


Perspectives de
développement de la
carrière des infirmiers

Définition:

« La pratique avancée infirmière est l'application, centrée sur le patient, d'un éventail élargi de compétences pour améliorer les indicateurs de santé pour les patients et les populations dans un domaine clinique spécialisé de la discipline très large des soins infirmiers » (1)

Compétences de l'IPA



Positionnement de L'IPA dans l'équipe paramédicale

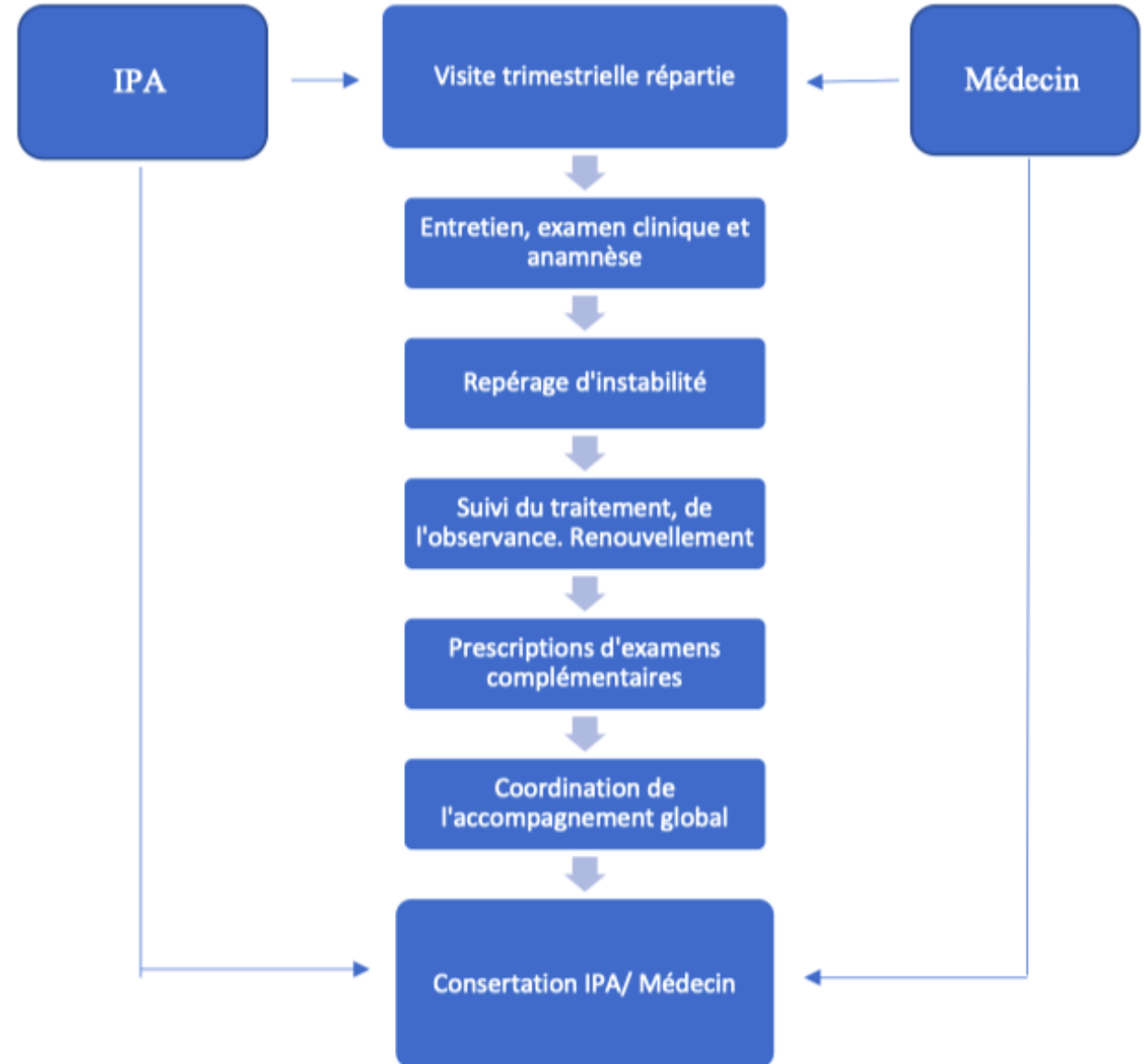


Positionnement de l'IPA auprès de l'équipe médicale

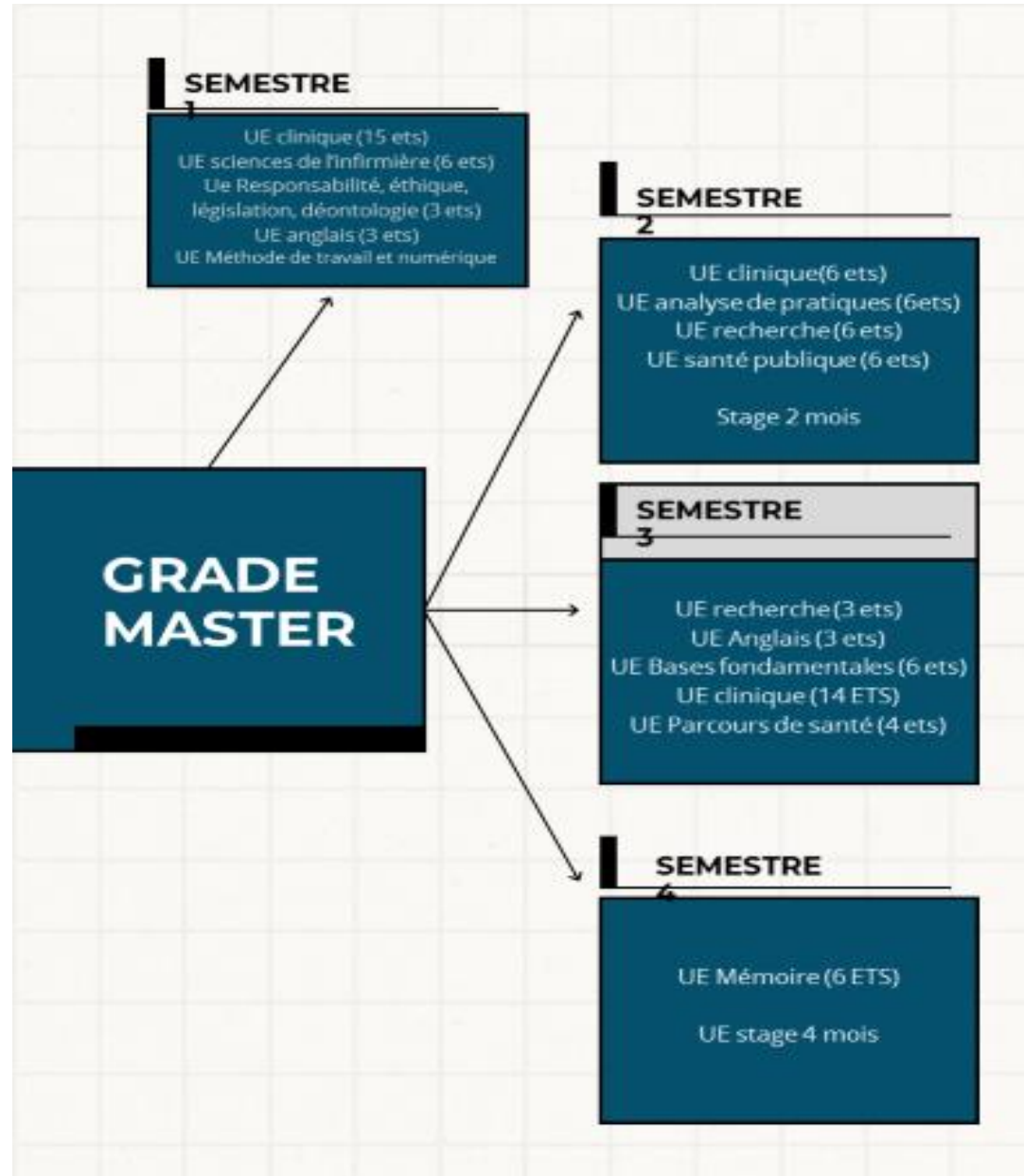
-> Le médecin reste référent du parcours de soins du patient

-> L'IPA intervient comme « soutien » auprès du médecin dans le suivi des patients

-> Mot clé = collaboration



2- Formation



Facultés de Médecine

Poitiers:

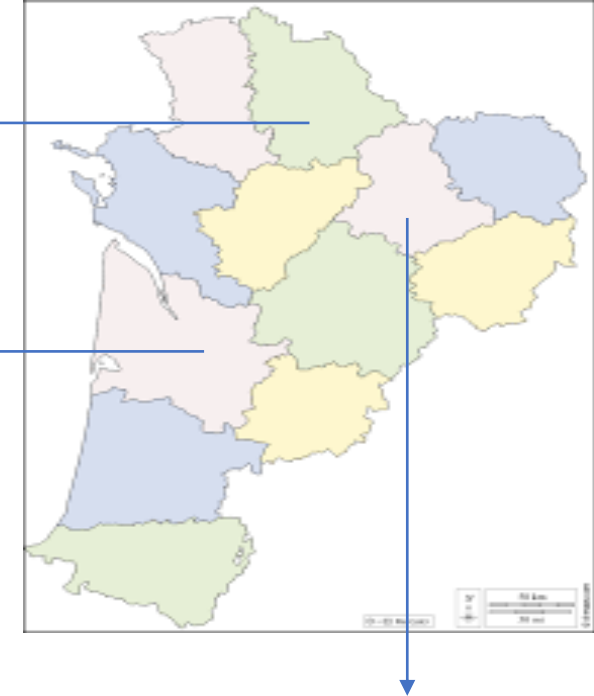
15 jours par mois

Bordeaux:

Temps plein

Limoges:

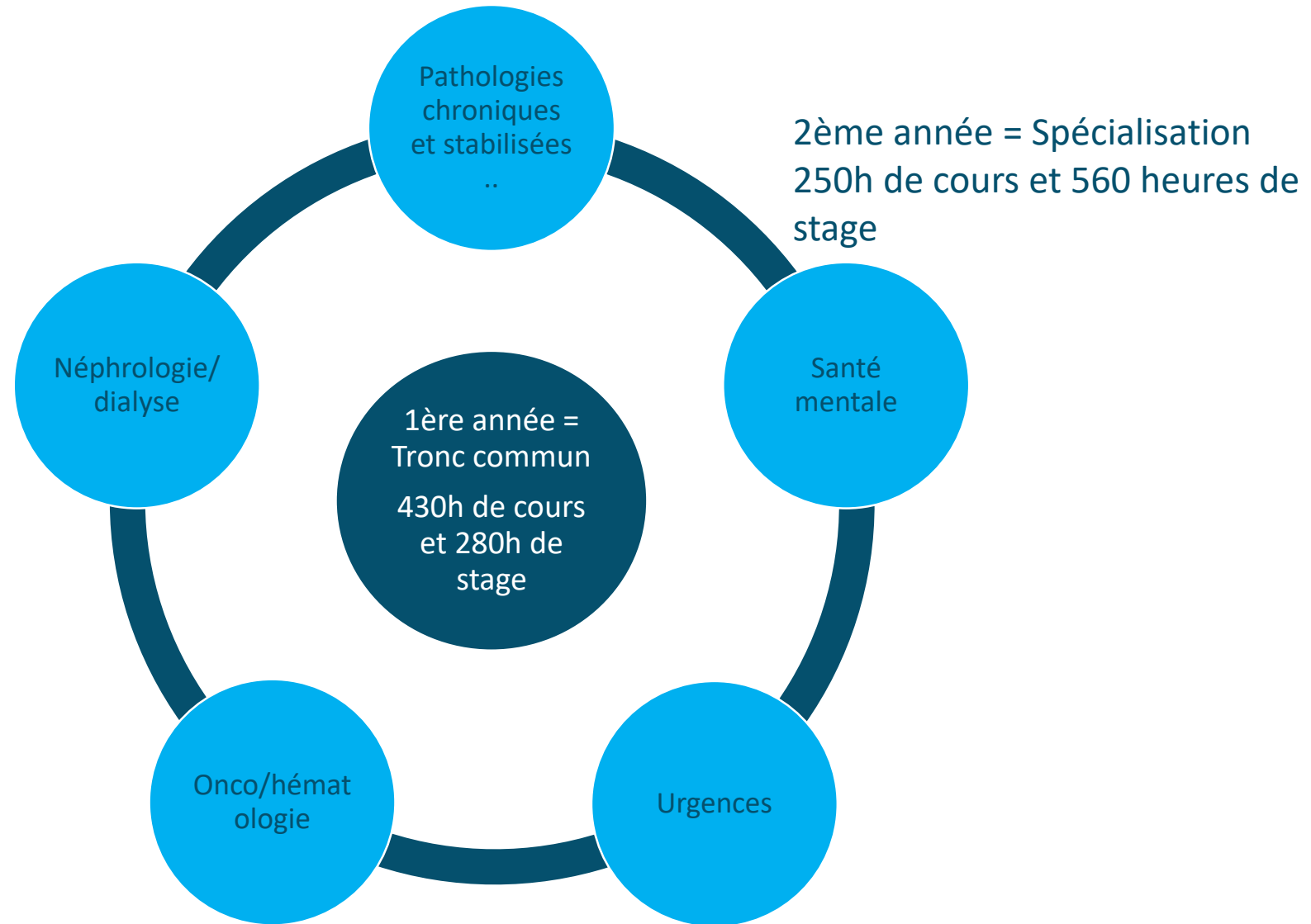
15 jours par mois



Modalités

- Titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier
- 3 ans minimum d'exercice

IPA, 5 positionnements différents



3- Au quotidien



Fiche de poste basée sur 80% de temps en consultation

Consultation type entre 30 à 45 mn

Objectifs de la consultation:

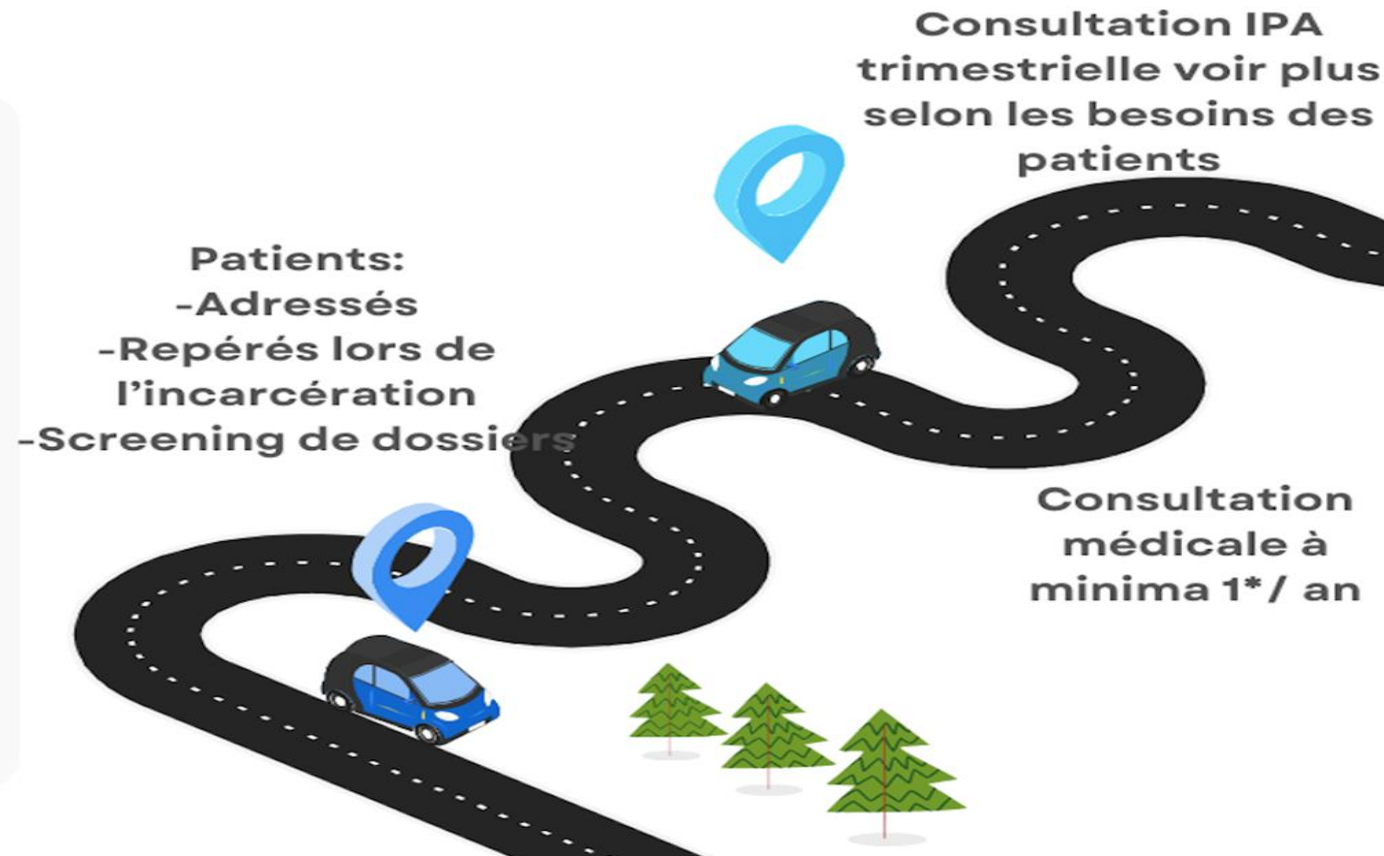
- Accompagnement global reposant sur l'expertise infirmière
- Veiller à la stabilité clinique du patient

4- Parcours au sein de l'unité sanitaire

Parcours "chronique" au sein de l'unité sanitaire

PATHOLOGIES STABILISÉES

Maladie de parkinson
Epilepsie
Démences
Post AVC
Cardiopathie
Asthme, BPCO
Diabète
AOMI



Réorientation en consultation médicale
devant une instabilité clinique

Parcours des “Arrivants”

Consultation IPA “arrivant”

- Anamnèse, examen clinique, repérage de choc carcéral.
- Action de prévention et de promotion de la santé
- Repérage des vulnérabilités, littéracie en santé
- Prescription examens complémentaire et demande avis spécialisé
- Prescription vaccin, substitut nicotinique et represcription adaptée des traitements

Quels “arrivants”?

- Principalement les patients de plus de 55 ans
- Patient déjà porteurs de pathologies chroniques connues (cf ordonnances)
- Femmes

Si patient stable somatiquement, parcours classique en détention, pas de suivi systématique de sa santé, utilisation des “mots pour prises de rdv”

Quelle orientation?

01

02

03

Devant un signe d'instabilité, un doute, -> orientation en consultation médicale. Possibilité de prescrire des examens en amont de cette consultation

Si patient porteur de maladie chronique --> intégration dans un suivi chronique IPA/ médecin en lien avec ses besoins en santé

5- Quelques chiffres et perspectives pour demain

- Du 1/01/2024 au 01/10/2024 = 455 consultations IPA
- Nombre de patients inclus en Suivi IPA « chroniques » au 1^{er} octobre 2024 = 109 patients soit 14,85% de la population du CP Vivonne



99 hommes



10 femmes

Age moyen = 50,8 ans
(de 18 à 84 ans)

Pathologies	Patients suivis
BPCO / asthme	22
Cardio (HTA, IC, FDRCV)	49
Diabète	10
épilepsie	9
Maladie neuro dégénérative	4
Polypathologies	15

Recherche paramédicale

[illegible]

Implantation d'une infirmière en pratique avancée en milieu carcéral. Une plus-value pour la santé des femmes incarcérées

Tenaud Typhaine

Mémoire de fin d'études
Master Infirmier en pratique avancée.

Bibliographie

- (1) [Santé Publique 2017/2 Vol. 29](#) **Stratégies d'implantation d'un infirmier de pratique avancée en milieu hospitalier : une revue de littérature**, [Stephan Aguilard](#), [Sébastien Colson](#) , [Karen Inthavong](#)
- (2) <https://www.espaceinfirmier.fr/actualites/180509-dossier-special-infirmiere-de-pratique-avancee-quelle-fonction-dans-l-equipe-de-soins-hospitaliere/positionnement-de-l-ipa-dans-la-filiere-infirmiere.html>

Textes de références

- [Décret n° 2020-244 du 12 mars 2020](#) portant statut particulier du corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière
- [Décret n° 2020-245 du 12 mars 2020](#) relatif à l'échelonnement indiciaire du corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière
- [Arrêté du 30 décembre 2019](#) portant approbation de l'avenant n° 7 à la convention nationale organisant les rapports entre les infirmiers libéraux et l'assurance maladie, signée le 22 juin 2007
- [Décret n° 2019-835 du 12 août 2019](#) relatif à l'exercice infirmier en pratique avancée et à sa prise en charge par l'assurance maladie
- [Décret n° 2019-836 du 12 août 2019](#) relatif au diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée mention psychiatrie et santé mentale
- [Décret n°2019-510 du 23 mai 2019](#) relatif aux modalités de reconnaissance des qualifications professionnelles des ressortissants européens concernant le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée
- [Décret n° 2018-633 du 18 juillet 2018](#) relatif au diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée
- [Décret n° 2018-629 du 18 juillet 2018](#) relatif à l'exercice infirmier en pratique avancée
- [Arrêté du 12 août 2019](#) relatif à l'enregistrement des infirmiers en pratique avancée auprès de l'ordre des infirmiers
- [Arrêté du 12 août 2019](#) modifiant les annexes de l'arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de la santé publique
- [Arrêté du 12 août 2019](#) modifiant l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée
- [Arrêté du 18 juillet 2018](#) fixant la liste des pathologies chroniques stabilisées prévue à l'article R. 4301-2 du code de santé publique
- [Arrêté du 18 juillet 2018](#) fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de santé publique
- [Arrêté du 18 juillet 2018](#) relatif au régime des études en vue du diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée
- LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé – Art119
- [Décret n° 2021-1259 du 29 septembre 2021](#) fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière
- [Chapitre V](#) : Dispositions relatives au corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière (Articles 35 à 40)
- [Décret n°2021-1384 du 25 Octobre 2021](#) Relatif à l'exercice en pratique avancée de la profession d'infirmières dans le domaine d'intervention des urgences
- [Arrêté du 22 Octobre 2021](#) Modifiant l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée
- [L'article 76 de la LOI n° 2021-1754 du 23 décembre 2021](#) de financement de la sécurité sociale pour 2022, relatif à l'expérimentation de la primo-prescription des IPA est paru dans le Journal Officiel en date du 24 décembre.
- [Décret n° 2022-293 du 1er mars 2022](#) portant création d'une prime spéciale attribuée aux personnels relevant du corps des auxiliaires médicaux en pratique avancée de la fonction publique hospitalière
- [Arrêté du 1er mars 2022](#) fixant le montant de la prime spéciale attribuée aux personnels relevant du corps des auxiliaires médicaux en pratique avancée
- [Arrêté du 11 mars 2022](#) modifiant les annexes de l'arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de la santé publique
- [Loi n° 2023-379 du 19 mai 2023](#) portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé

Merci de votre attention